

NOS ÉVÉNEMENTS PASSÉS



Conférences / Stands d'informations:
21 & 22.4 conférence & stand d'informations à la SeniorLux (Luxexpo)
14.6: stand d'informations au Belval Plaza Shopping-Center

Séances / soirées cinéma:
16.5: Kinoler à Kahler
4.7: Cinéma Kinopolis / Utopia à Luxembourg-Ville
12.7: Cinéma «CineWaasserhaus» à Mondorf

Divers:
30.6: interview avec M. Jean-Jacques Schonckert à la radio «ARA City»



Permanences:
14.4: PatientenHouse CHL
12.5: PatientenHouse CHL
17.5: Service Seniors Escher BiBBS
5.6: PatientenHouse CHL
16.6: PatientenHouse CHL
30.6: PatientenHouse CHL
14.7: PatientenHouse CHL
28.7: PatientenHouse CHL
11.8: PatientenHouse CHL
25.8: PatientenHouse CHL
4.9: PatientenHouse CHL



NOS ÉVÉNEMENTS PROGRAMMÉS



Conférences / Stands d'informations:
14.9: stand d'information à la «Matinée de Santé» à Dudelange
19.9: stand d'information au Club-Senior à Strassen
28.9: conférence de MWMW au Centre Barblé à Strassen
5.10: conférence au Club Haus beim Kiosk à Schifflange
10 & 11.10: conférence à la Seniorie Ste Zithe à Contern
14.10: stand d'information à la Foire Seniors de la Commune de Bertrange
21.10: stand d'information au Belval Plaza Shopping_Center



Permanences:
12.9: Maison de soins «Les jardins d'Allysea» à Crauthem
18.9: PatientenHouse CHL
6.10: PatientenHouse CHL
20.10: PatientenHouse CHL
3.11: PatientenHouse CHL
17.11: PatientenHouse CHL
1.12: PatientenHouse CHL
15.12: PatientenHouse CHL

Un petit rappel du programme de notre conférence du 28 septembre à Strassen:

CONFÉRENCE: Euthanasie et Assistance au suicide - «Mythes et Réalités»

18h30: Accueil

19h00: Conférence:

- intervenants: Dr Julien SAND et Dr Romain STEIN, membres du Conseil d'Administration de «Mäi Wëllen, Mäi Wee»
- Questions-Réponses

La conférence est tenue en luxembourgeois et traduite simultanément en français et en anglais.

Mot de clôture par M. Jean-Jacques SCHONCKERT, Président de «Mäi Wëllen, Mäi Wee»

La conférence sera suivie d'un apéritif dînatoire

Programme



**Mäi Wëllen
Mäi Wee**

NEWSletter



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES: attentes et craintes

ÉDITORIAL

Jean-Jacques SCHONCKERT
Président

En vue des élections législatives d'octobre de cette année, notre association a pris son bâton de pèlerin pour se rendre auprès des différents partis politiques qui avaient répondu favorablement à notre demande d'entrevue.

À noter que, contrairement à la dernière campagne électorale où nous avons eu peu d'échos, cette fois-ci, tous les partis politiques majeurs nous ont accueillis.

Ceci prouve, si besoin en était, que le travail de MWMW effectué ces dernières années a sensiblement augmenté notre visibilité et par conséquent notre représentativité et crédibilité.

En tout cas, nous avons pu avoir des échanges constructifs sur base de nos revendications et de nos souhaits exprimés préalablement dans notre courrier dont vous trouverez le détail dans le présent bulletin à la page 3.

Outre l'idée d'une refonte des deux lois (soins palliatifs / euthanasie - assistance au suicide) pour mieux encadrer le droit de mourir en dignité, nous avons essayé de faire comprendre aux responsables politiques qu'un large débat

sociétal sur la thématique est devenu nécessaire. En effet, il est important de prouver que les clivages ayant existés avant l'adoption des lois du 16 mars 2009 et par la suite, se sont en grande partie estompés pour enfin pouvoir élargir la discussion sur la possibilité d'ouvrir le droit de demander une euthanasie/ assistance au suicide aux mineurs, ainsi que sur celle de la thématique de l'altération de la santé mentale.

À noter que lors des réunions « plateforme fin de vie », qui s'est tenue sous l'égide du Ministère de la Santé et à laquelle ont participé tous les acteurs touchant de près ou de loin la thématique, un large consensus s'est dégagé.

Nous avons bien entendu profité de l'occasion pour appuyer notre demande de mettre à disposition une maison dédiée aux personnes remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'une euthanasie/assistance au suicide, une maison dédiée alors que dans la pratique, nous rencontrons régulièrement des problèmes à ce niveau-là.

Dans ce contexte, je vous invite d'ores et déjà cordialement à assister à la conférence des Drs Sand et Stein (cf également ce bulletin à la page 4) à

l'occasion de laquelle vous allez découvrir justement le chemin qu'il reste encore à accomplir pour arriver à mourir en dignité est encore encombré d'embûches, mais que nous nous efforçons de faire disparaître progressivement.

Nos attentes envers nos responsables politiques sont dès lors grandes et nos craintes, au vu des échanges précités, que nos attentes soient déçues, ont diminué.

En tout cas, nous resterons vigilants !

Bonne rentrée et au plaisir de vous retrouver nombreux à l'occasion de la conférence des Drs Sand et Stein le 28 septembre 2023.

SOMMAIRE

Éditorial de M. J-J Schonckert.....

Assemblée générale ordinaire.....

Lettre envoyée aux partis politiques.....

Les événements.....

1

2

3

4

Assemblée Générale Ordinaire

Comme chaque année, notre assemblée générale ordinaire a eu lieu. Nous vous proposons ici un résumé des points principaux.

L'assemblée générale ordinaire de l'association sans but lucratif reconnue d'utilité publique « Mäi Wëllen, Mäi Wee - Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité Lëtzebuerg a.s.b.l. » s'est tenue le 4 mai 2023 à 13:00 heures, au siège social au 1b rue Thomas Edison, L-1445 à Strassen.

1. Rapport sur les activités de l'année écoulée par le Secrétaire du Conseil d'Administration, M. Camille Groos:

M. Le Secrétaire du conseil expose le rapport d'activités 2022.

Cette année a été marquée par l'édition d'une nouvelle brochure à destination exclusive des médecins, ainsi que par le lancement d'une campagne de sensibilisation d'une grande envergure, afin de pallier au déficit d'information général autour du thème de la fin de vie et des deux lois en vigueur à ce propos.

Par ailleurs, il fait état de quelques statistiques :

- 27 interventions pour les stands d'informations à différents sites (supermarchés, foires, etc.),
- 3 réunions interprofessionnelles,
- Un questionnaire élaboré ensemble avec la COPAS et la FHL ; celui pour la FHL a finalement été divisé en 4 questionnaires pour les 4 différentes catégories des métiers dans les hôpitaux : la direction, les médecins, les soignants et le comité d'éthique,
- Une conférence (cours) tenue à l'université à Esch-Belval, pour les étudiants en médecine,
- Une conférence avec l'association TACS,
- Des permanences du SEA au Escher BiBBS et au PatientenHouse du CHL,
- Participation de MWMW à la plateforme fin de vie, dont les réunions régulières ont commencé fin 2022 et qui sont encore organisées en 2023.

L'Assemblée présente prend acte du rapport d'activités annuel et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport financier au 31 décembre 2022 par le trésorier du Conseil d'Administration, M. Bob Hochmuth:

M. Le Trésorier présente le bilan et le compte de Pertes et Profits pour 2022 et remarque que la somme bilantaire a augmenté de 20% par rapport à l'année précédente.

Pour les recettes, MWMW a enregistré 2,5 fois plus de dons reçus que l'année précédente.

Tandis que le montant pour les cotisations payées n'a que légèrement augmenté pour un montant total de 12.200€.

Selon M. Hochmuth, les dépenses dépassent les recettes, en partie au fait de la prise en charge sur fonds propres des frais de location d'un bureau supplémentaire pour le service SEA.

Pour l'exercice 2023 ces frais de location supplémentaires seront pris en charge par le Ministère.

L'Assemblée présente prend acte du rapport financier annuel et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport des réviseurs de caisse:

Les réviseurs de caisse se sont réunis et ont approuvé la régularité des comptes de l'association.

4. Décharge au Conseil:

M. Schonckert félicite le Conseil d'Administration pour son travail et demande la décharge.

L'Assemblée, à l'unanimité, donne décharge et quitus aux membres du Conseil d'Administration.

5. Élection de membres du Conseil d'Administration / membres effectifs:

Un nouveau membre du CA: sur proposition de l'Assemblée Générale, la candidature de Mme Monique Krecké-Giver comme membre effectif de l'association (membre adhérent avec droit de vote à l'AG) est acceptée l'unanimité.

Tous les autres mandats sont renouvelés pour trois ans conformément aux statuts.

6. Fixation du montant de la cotisation pour l'exercice 2023:

Le montant de la cotisation reste à 15€ par an et est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

7. Divers:

Mme Krecké propose de recontacter le journal quotidien «LUXEMBURGER WORT» pour pouvoir placer des annonces de MWMW aux pages des avis mortuaires, ce qui a été refusé par les rédacteurs en chef depuis un certain moment. M. Hochmuth va intervenir auprès des responsables du « LUXEMBURGER WORT ».

8. Conclusion et remerciements par Me. Jean-Jacques Schonckert:

M. Le Président remercie les membres de l'Assemblée, ainsi que les membres du personnel pour leur présence et leur travail.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et plus personne n'ayant rien à rajouter, M. le Président clôture la séance à 14h30.



Les membres du Conseil d'Administration : (de g.à d.):
M. Camille GROOS, Mme Myriam STEPHANY, M. Bob HOCHMUTH, Dr Julien SAND,
Me Jean-Jacques SCHONCKERT, Mme Monique KRECKÉ, Mme Marie-Paule KOHN
Membres excusés: Dr Romain STEIN, M. Roland KOLBER

Lettre de MWMW envoyée aux partis politiques



Strassen, le 15 mai 2023

« Mäi Wëllen, Mäi Wee », Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité Lëtzebuerg a.s.b.l., bénéficiant du statut d'utilité publique, s'engage pour l'acceptation de l'euthanasie et de l'assistance au suicide, sans négliger et en respectant la philosophie et la pratique des soins palliatifs.

Depuis 2017, l'association est conventionnée avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, et offre un accompagnement à des questions se rapportant à la fin de la vie.

Notre association tient à vous faire part de ses doléances sur le sujet de la « fin de vie » en vue des élections nationales prévues et notamment votre programme électoral :

- Nous basant sur l'étude TNS Ilres de novembre 2019, il ressort que seulement 13% de la population interrogée s'estime bien informée au sujet de l'euthanasie et de l'assistance au suicide et de la loi y relative au Luxembourg. C'est pourquoi nous vous demandons d'inclure une campagne nationale longue durée dans votre programme, afin d'informer correctement la population luxembourgeoise sur les modalités des deux lois relatives à la fin de vie, l'une concernant l'euthanasie et l'assistance au suicide et l'autre concernant les soins palliatifs.
- Nous vous demandons de réanalyser et éventuellement fusionner les 2 lois du 16 mars 2009, celle relative aux soins palliatifs et celle relative à l'euthanasie et l'assistance au suicide en une seule loi. Ceci permettrait d'éviter des problèmes de compréhension et de différenciation, notamment en ce qui concerne les directives anticipées et les dispositions de fin de vie.
- Nous aimerions relancer les réflexions, avec à la clé une éventuelle adaptation de la Loi actuelle sur la thématique de l'euthanasie et de l'assistance au suicide en présence d'une affection psychique, neurologique ou neurodégénérative, les sollicitations de notre Service Écoute et Accompagnement (SEA) à ce sujet étant de plus en plus nombreuses.
- L'adaptation législative pour permettre aux mineurs de profiter également des deux lois de 2009 afin de leur garantir une fin de vie digne, vaudrait également réflexion.
- Une de nos autres requêtes est de régler la question de la tarification des actes posés par les médecins pratiquant une euthanasie en instaurant un code dans la « Nomenclature et tarifs des actes et services des médecins ».
- Nous nous joignons aux recommandations de la Commission Nationale de Contrôle et d'Évaluation (septième rapport des années 2021 et 2022) qui demande l'instauration de consultations médico-éthiques pour chaque patient à tout moment de sa vie. Ces consultations permettraient une avancée significative dans l'intérêt du patient pour lui offrir un choix libre et éclairé concernant sa fin de vie.
- Nous tenons également à vous rendre attentif sur la problématique de la personne de confiance : il faut savoir qu'une personne de confiance se retrouve pour le moment dans les 2 lois concernant la fin de vie, ainsi que dans la loi du 24 juillet 2014 relative aux droits et obligations des patients. Autrement dit, 3 personnes différentes peuvent intervenir comme personne de confiance en accord avec les trois lois précitées. De plus, selon la presse nationale, le Ministère de la Justice propose, dans un projet de loi sur le mandat de protection, déposé à la Chambre des députés le 4 janvier dernier, une quatrième personne « mandataire » en ne se référant à aucune des personnes de confiance précitées.
- Alors que notre pays a progressé dans le débat sur l'euthanasie et l'assistance au suicide, il reste un manque crucial de lieux appropriés où ces procédures peuvent être effectuées en toute sérénité. Pour certaines personnes il est primordial de disposer d'un environnement professionnel, sécurisé et respectueux où elles peuvent prendre cette décision difficile, entourées de soignants compétents. Cette problématique soulève des questions éthiques, légales et logistiques qui nécessitent une réflexion approfondie.
- Agrément de formateur

Avec cet appel, nous espérons pouvoir compter sur votre soutien et votre appui politique lors de l'élaboration de votre programme électoral, concernant le sujet délicat qu'est la fin de vie.

Nous vous sommes reconnaissants de prendre le temps nécessaire pour lire et réfléchir à nos requêtes et nous serions ravis de pouvoir en discuter de vive voix avec vos responsables lors d'une rencontre.

Pour Mäi Wëllen, Mäi Wee a.s.b.l

Jean-Jacques SCHONCKERT
Président de MWMW